Envoyé en préfecture le 20/07/2017

Reçu en préfecture le 20/07/2017

Affiché le

ID: 029-212900781-20170707-201731-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres: L'an deux mil dix-sept

MAIRIE DE HANVEC

29460 HANVEC

Le sept juillet, à dix-huit heures trente

En exercice 19

le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu

habituel de ses séances

sous la présidence de Mme Marie Claude MORVAN, Maire.

Présents 16

Date de convocation : 30 juin 2017

Votants 18

> ETAIENT PRÉSENTS: Mme MORVAN Marie-Claude, Maire, Mme BIZIEN Jacqueline et MM. CYRILLE Yves, LE GUEN Raymond, Adjoints, MM BARGAIN Bruno, BICKERTON David, FLOCH Jean-Luc, GUILLOU Philippe, LAGADEC Yves, Mmes BODERE Alabina Marina, JOUAN Valérie, LE MINEUR Isabelle, LHUILLIER Marta, MARION Anne, PELE Michelle, SIMON Christine

> ABSENTS: M. BALCON Bruno qui a donné procuration à M. LE GUEN Raymond, Mme DELESCAUT Alexandra qui a donné procuration à M. **CYRILLE** Yves.

M. HERRY Bruno

2017-31 PROJET D'AMENAGEMENT DE LA FORET COMMUNALE PAR L'OFFICE NATIONAL DES

Pour mémoire, lors de sa séance en date du 12 mai 2017, le conseil municipal a assisté à la présentation du projet d'aménagement de la forêt établi par l'Office National des Forêts.

Le conseil est désormais invité à se prononcer sur ce projet en vertu des dispositions de l'article L.212-3 du code forestier.

Les grandes lignes du projet comprennent :

Un ensemble d'analyses sur la forêt et son environnement,

La définition des objectifs assignés à cette forêt,

Un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur le moyen terme.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'approuver le projet d'aménagement de la forêt communale présenté par l'Office national : des forêts.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire Marie-Claude MORVAN